

Il faut rédiger un code de déontologie médicale, et pour qu'il ait toute l'autorité désirable, il faut qu'il émane de la profession médicale tout entière. Pour cela, il propose la création d'un conseil supérieur de la médecine professionnelle qui, grâce à la largeur de sa base de recrutement, représenterait bien la profession entière.

On pourrait le constituer auprès d'un ministère. Mais ses membres *tous élus*, et à fonctions gratuites, seraient désignés par les Facultés et Ecoles de province, les académies et sociétés médicales scientifiques de Paris et de province, les syndicats médicaux, les associations de prévoyance, d'assistance ou de secours mutuels, la presse médicale.

Tous les trois ans, l'année et au siège du congrès international de médecine, ce conseil supérieur de la médecine professionnelle pourrait rendre compte, dans un rapport, de ses travaux pendant la période triennale précédente.

Chaque jeune docteur recevrait un exemplaire de ce code, le jour de la soutenance de sa thèse, des mains de son président.

Dans la rédaction de son rapport, le professeur Grasset cite à chaque page les opinions de ceux qui se sont le plus occupés de déontologie médicale, tels que Max Simon, Dechambre, Peinaud, Munaret, Léon Cassin, Juhel Renoy, Tripiet, Lereboullet, Cezilly et plusieurs de ses collaborateurs au Concours médical, ainsi que les conclusions de plusieurs sociétés locales. Il ressort de son travail que les deux sentiments qui doivent sans cesse inspirer le médecin dans ses rapports avec ses confrères sont la dignité professionnelle et la loyauté dans la concurrence.

Quant au mode que le professeur Grasset propose pour la rédaction d'un code accepté par le corps médical tout entier, et pour la création d'un conseil supérieur de la médecine professionnelle, nous sommes convaincus qu'il est des plus pratiques.

Il ne peut avoir que l'approbation de tous les médecins, car il répond à un besoin que nous ressentons tous, et qui a fait naître parmi nous l'idée de créer un ordre des médecins, comme il y a un ordre des avocats.

Mais le projet du Professeur Grasset a eu sur celui d'un ordre des médecins l'avantage d'être accepté à la fois par les partisans de cette idée

et par ceux qui, redoutant des abus de pouvoir, l'ont toujours combattue.

En effet, à la suite de la lecture du professeur Grasset, un Comité National permanent de défense professionnelle a été constitué.

Il s'est réuni une première fois le 30 juillet 1900. Son bureau a été nommé avec le Dr Lereboullet comme président.

Ce bureau est chargé de la rédaction du code de déontologie et un premier congrès national de médecine professionnelle et de déontologie médicale aura lieu en 1902.

Je crois donc être ici l'interprète de tous les membres de notre Société en adressant des félicitations au professeur Grasset pour son rapport à la fois si digne, si consciencieux et si pratique.

A TRAVERS LES JOURNAUX

UN CAS D'ULCÉRATION DU AU SUC GASTRIQUE, A LA SUITE D'UNE GASTRO-JÉJUNOSTOMIE

Par C.-A. Hamann, Cleveland ("Cleveland Medical Journal," mai 1907)

L'auteur rapporte ce cas en raison de sa rareté. G. S. F., âgé de quarante-huit ans, présentait tous les symptômes classiques d'un ulcère de l'estomac. Il fut opéré le 15 octobre 1906 : gastro-jejunostomie antérieure et entéro-entérostomie. Cette dernière anastomose étant faite à 15 centimètres au-dessous de la première. Le bouton de Murphy fut employé pour les deux anastomoses. Sutures intestinales à la soie. Suites opératoires normales. 11 jours (onze) après l'opération il prenait des aliments solides sans incidents. Le 21e jour il se plaignit d'une douleur à l'épigastre, pas de vomissements, pas de distension, selles normales, pas de fièvre. Au bout de quelques jours on sent nettement une masse dans la région épigastrique s'étendant du côté de l'hypochondre gauche, elle était douloureuse à la pression. L'état général étant excellent et l'état du ventre ne permettant pas de songer à une complication sérieuse, le malade quitta l'hôpital le 24e jour. Il mourut brusquement deux jours après, le 10 novembre 1906, sans que rien, la veille, put faire prévoir un si